

Le 04/06/2026

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION

Compte-rendu de la séance du 2 juin 2026

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le directeur

Alors que la crise agricole est maintenant derrière nous, nous sommes toujours en pleine crise de l'OFB.

Vos 10 mesures de sortie de crise se mettent en place et impactent les conditions de travail des agents, en réponse aux demandes ou critiques infondées des syndicats agricoles. Le port discret de l'arme de service est massivement rejeté par les agents et sa mise en place patine, pour leur plus grande sécurité. Les services de renseignements territoriaux mènent actuellement une campagne nationale de sondage auprès des services départementaux pour connaître le ressenti des agents. Ils questionnent également sur les relations avec les agriculteurs et demandent parfois si les services disposent de données statistiques sur la proportion de contrôle donnant lieu à des altercations verbales ou physiques. C'est la même question que vous posait déjà FO à l'annonce des 10 mesures. La réponse à cette question suffirait pourtant à confirmer ou infirmer la nécessité de mise en place de la caméra piéton ou à adapter son déploiement territorial. Elle confirmerait ou infirmerait la nécessité de mise en place de l'inspection générale et de la plateforme de signalement des usagers. La simple réponse à cette question permettrait sans doute de réaliser des économies, dans une période où on nous les demande.

Cette enquête nationale des renseignements territoriaux nous interroge et nous souhaiterions en connaître l'origine et la justification. Cela ressemble à une perte de confiance du gouvernement en votre parole ou en vos actions.

Pour vos actions, les agents sont toujours en attente de la réduction de la charge de travail mais ce chantier semble aujourd'hui à l'arrêt, après une première phase sous forme d'usine à gaz, alors qu'il était pourtant une préoccupation majeure des personnels, déjà en 2023. Alors que les effectifs diminuent, la charge continue d'augmenter. FO s'interroge sur les choix des directions actuellement et sur les investissements (en temps ou en argent) menés par l'établissement. On peut par exemple citer le choix de la direction financière de mener des contrôles sur les justificatifs des frais de repas alors que le décret n° 2006-781 ne prévoit plus de conserver les justificatifs depuis 2024. D'ailleurs nous trouvons étonnant que du temps agent soit dégagé sur ce sujet alors que depuis 2020 cette direction n'arrête pas de se décharger de ses missions sur les autres directions, en prétextant la surcharge. On peut aussi citer l'énergie déployée pour changer le nom de la direction déléguée à la mobilisation de la société. Sur le volet financier, on peut citer le coût de déploiement de la caméra piéton que nous aimerions d'ailleurs bien connaître.

Les questions des représentants syndicaux restent trop souvent sans réponse et le dialogue social est fantôme. En effet, vous ne posez les questions que pour valider vos choix et lorsque les réponses ne sont pas à votre avantage, vous annoncez quand même, qu'après consultation des organisations syndicales, les mesures ont été adoptées.

Sans doute votre charge de travail est-elle trop importante et vous avez « priorisé » puisque vous ne recevez plus les organisations syndicales en bilatérale, comme cela se faisait auparavant.

Les services de la DRH ont dû prioriser aussi car ils ne répondent plus aux agents sur des questions qui nécessitent des analyses (on peut citer le sujet PRS en souffrance en Gironde depuis plus d'un an et dans le Puy de dôme depuis janvier). Et quand ils répondent, la réponse peut être différente en fonction de l'interlocuteur, un dialogue existe-t-il dans cette direction ? L'établissement refuse même parfois d'appliquer les lois pour faciliter les démarches. Ce fut le cas pour la journée de solidarité des intérimaires mais c'est aussi le cas pour les fins de contrats depuis longtemps. C'est l'occasion de vous interroger sur l'avenir des contractuels à l'OFB avec la fin annoncée du quasi statut. Les CDD qui sont dans leur deuxième contrat de 3 ans seront-ils vraiment CDIés et sous quel statut ?

Pendant que la DRH s'autorise au non-respect des lois, les personnels se voient imposer des instructions, des notes de service et des contraintes toujours plus rigides, sans que rien ne le justifie parfois.

Les inégalités que nous dénonçons depuis trop longtemps s'intensifient sans qu'aucune volonté de dialogue ne s'initie sur aucun autre sujet que ceux imposés par la direction, avec des documents fournis au dernier moment, dans des conditions de travail dégradées.

Ces conditions dégradées, tout le collectif les subit et l'ambiance de travail au sein de l'établissement s'en ressent : perte de motivation, perte d'efficacité, résignation, turn over. Bien sûr, les plus anciens sont les plus touchés car les jeunes ont encore espoir, quand l'établissement ne leur met pas des bâtons dans les roues avec du management despotique et toxique, que la direction ne sait pas neutraliser. Le tableau n'est pas aussi beau que celui que vous dépeignez au ministère, comme nous en avons eu l'exemple en formation spécialisée ministérielle sur l'enquête psychosociale. Alors, pour rester positif et aller de l'avant, vous pouvez encore inverser la tendance mais il faut pour cela arrêter de se féliciter des quelques réussites et accepter de discuter de ce qui ne va pas pour trouver de vraies solutions.

PREAMBULE

Au vu de l'ordre du jour chargé, les organisations syndicales ont demandé le report des points concernant l'instruction sur la police administrative et l'instruction sur la police judiciaire. Le report de ces points se fera le 10 juin au matin et le 25 juin après midi.

Après lecture des déclarations SNE, FO et intervention de la CGT, le DG répond sur quelques points :

Sur le quasi statut, le DG rappelle avoir porté l'amélioration du QS depuis 3 ans. C'est bien le guichet interministériel et la ministre qui décident. Il y aura donc un cadre de gestion ministériel pour recruter des contractuels de droit public. Cela passera par le conseil d'administration de l'OFB. Cela ne change absolument rien à la CDIisation. Selon le DG, il faut se battre pour que les plafonds de prime augmentent et pour faire sauter la limitation aux 7 ans de reprise d'ancienneté.

La DGDR rappelle que nous avons un peu de temps pour en discuter et s'approprier le futur cadre de gestion ministériel d'ici au premier janvier 2028 et le décliner dans nos propres métiers qui sont spécifiques.

A la question sur la motivation de Bercy à supprimer le QS, le DG explique que c'est un phénomène de mode et que l'on veut harmoniser, rendre les sujets les plus transversaux possible et qui n'enferment pas les gens. Il ne pense pas que ce soit pour diminuer la rémunération des personnels mais plutôt pour créer des passerelles. Sur l'évolution de carrière des QS actuel, la direction précise que cela fait partie des choses à mettre sur la table, comme lors de toutes les extinctions de corps.

Sur la police de l'eau, le DG précise que le rapport est très bien fait et que la cour des comptes a été surprise de voir à quel point il y avait peu de gens qui travaillaient sur la police de l'eau. Il rappelle que la PA peut être très efficace. Si on veut avancer sereinement sur ce sujet, il faut pouvoir afficher les suites données. Son objectif est que le système soit efficient. Pour les OS, le risque reste de mener des actions qui soient finalement inefficaces si la volonté des préfets, qui retranscrivent la volonté du gouvernement, n'est pas assez forte.

Sur l'enquête des renseignements territoriaux, le DG explique que ce n'est pas une demande politique mais simplement une enquête de routine. Il précise qu'il souhaite rester à l'OFB et que les actions ont consisté à ne pas désarmer la police.

Sur les sujets RPS, la DG précise qu'il y aura un chargé de mission à la suite du départ de Thierry LARIVE. Il explique qu'après 2 ans de crise et moins d'attaques extérieures actuellement, il y a un phénomène de "décompensation" qui génère un plus grand nombre d'alertes. Il ne veut rien mettre sous le tapis et l'inspection générale est mise en tension, comme le service QVT pour prendre les meilleures réponses mais cela prend du temps et doit nécessiter un accompagnement. Il précise qu'il y a eu des signalements au procureur dans certains cas.

DÉROULÉ DE L'ORDRE DU JOUR

1. Modification de l'instruction habillement (pour avis)

La nouvelle instruction a fait l'objet d'une consultation des agents et des organisations syndicales. Il est difficile de satisfaire tout le monde mais FO note une bonne volonté du service logistique et de la direction de faire avancer les choses positivement.

C'est la dernière année du marché annuel. La réflexion porte sur les besoins fonctionnels des effets et sur une rationalisation. La direction a regardé ce qu'il était pertinent de garder ou de supprimer. La direction financière présente les principaux points :

l'instruction tient compte du nouveau galonnage de fonction, la notion des couvre-chef a évolué avec une mention OFB plutôt que police, la tenue de représentation sera mixte (cérémonie - représentation) avec le képi unisexe mais n'est plus une obligation pour les formations, comme prévu initialement.

FO sollicite depuis de nombreuses années que la qualité soit au rendez-vous. En effet la qualité implique la durabilité et puisque les dotations sont fixes, les agents ont le droit de choisir cette qualité.

Par ailleurs, les efforts de dotation initiale, comme demandé par FO, sont insuffisants. Les agents ne disposeront pas d'assez de chaussettes ou de polos été pour tenir une semaine complète de travail. La directrice financière répond que le paquetage initial pourra être adapté par les agents sur le montant défini par la note (souplesse accordée). La direction financière a également à cœur de porter la qualité et la durabilité. Une réflexion est en cours pour la collecte des habits (déjà mis en œuvre pour les gilets pare balle) et la gestion de vieux stocks.

Pour les contrats courts, la directrice explique que la gestion se fera au cas par cas.

FO demande à ce que les effets spécifiques montagne puissent être commandés par tous les agents et notamment les BMI qui sont amenés à y travailler. La DF précise que ce n'est pas bloquant pour les commandes de renouvellement.

FO revendique le maintien d'échanges réguliers (groupe technique avec les agents mais aussi avec les organisations syndicales) sur la qualité des effets avant livraison définitive et interroge sur les prochaines échéances de ce dialogue. La direction indique qu'elle sera en mesure de présenter des échantillons en fin d'été et précise qu'il faudra être carré par rapport au cahier des charges

FO regrette qu'il n'y ait plus que 2 modèles de chaussures (basses et hautes) au lieu des 3 auparavant et craint que la qualité des chaussures en toile ne réponde plus à tous les besoins. En effet, les avantages de chaussures solides et parfois plus rigides pourraient manquer à certains agents qui plébiscitent ce genre de chaussures, sans forcément être affecté en département de montagne qui pourront seuls bénéficier de chaussures spécifiques "haute montagne". La DF précise qu'il n'y a pas d'imposition de matière et que les OS seront invitées à se positionner lors de la réception des propositions.

Pour les équipements très spécifiques tels les vestes de quart, il faut distinguer ceux qui sont en service opérationnel et ceux qui sont en mer occasionnellement qui pourront disposer de ce type de matériel sur une dotation collective.

L'UNSA propose de remettre la mention de porter la veste fermée que FO avait réussi à la faire supprimer pour mieux coller aux réalités de terrain. La mention du port obligatoire d'un couvre-chef lors d'opérations inter services couvertes par un volet médiatique et également remise à la demande de l'UNSA.

VOTE	SNE-FSU	FO	CGT	EFA-CGC	UNSA
	Contre	Abstention	Abstention	Pour	Abstention



La position de FO :

FO salue l'effort de la direction d'avancer sur le sujet habillement mais regrette que ce soit finalement un syndicat qui impose la rigidité alors que la direction financière avait intégré de la souplesse dans cette instruction. Nous espérons que la qualité sera bien au rendez-vous sur tous les effets.

2. Modification de l'instruction police administrative(pour avis)

Point reporté au 10 juin 2026

3. Modification de l'instruction police judiciaire (pour avis)

Point reporté au 25 juin 2026

4. Modifications de l'instruction frais de déplacement (pour avis)

La direction souhaite modifier l'instruction à la suite du contrôle URSSAF de 2025 qui a conclu sur l'obligation de déclarer les frais de nuité remboursés au forfait lorsqu'ils dépassent la facture, comme avantage en nature, lorsque les agents ne passent pas par le voyageur. Un seul paragraphe est donc ajouté à l'instruction :

Lorsque l'hébergement n'est pas pris en charge directement par l'OFB et que l'agent en fait l'avance, le remboursement s'effectue sur la base du taux de remboursement applicable. Le montant correspondant à la différence entre le montant remboursé par l'OFB et le montant effectivement payé par l'agent (ou le plafond d'exonération fixé par l'URSSAF si le montant payé par l'agent est inférieur à ce plafond) est soumise à cotisations sociales, conformément à la réglementation en vigueur. L'agent doit donc préciser dans FDD le montant de la nuitée effectivement payé (dont taxe de séjour et petit déjeuner). Ces éléments permettront à la DRH – service paie de réaliser les calculs des cotisations sociales afférentes qui seront prélevées, le cas échéant, en paye. Pour des motifs pratiques, ces cotisations seront prélevées trimestriellement en paye

FO revendique une rédaction plus claire avec des exemples et l'indication des plafonds pour une meilleure compréhension des agents. Lors du précédent CSA le plafond de l'URSSAF avait été indiqué à 56,8 €.

La direction financière répond que les plafonds sont différents en région Parisienne (76,6 € pour Paris et les Dpts 92, 93 et 94) et qu'ils sont susceptibles d'évoluer mais consent à intégrer une fiche pratique qui contient des exemples en annexe. L'application FDD sera modifiée en juin avec l'intégration de champs complémentaires pour saisir le montant de la nuitée. Une extraction sera faite tous les trimestres pour plus de praticité en vue de la mise en paye.

FO interroge sur la charge supplémentaire nécessaire et les solutions si la direction perd aussi des postes. La DF répond qu'une meilleure organisation peut répondre à cette charge. Pour l'agent concerné, il n'y a que la saisie du montant dans FDD. La DF va utiliser un outil qui va permettre de récupérer mois par mois tous les éléments de tous les services (plus d'une centaine par mois). Le contrôle sera fait avec un tableau de bord. La DF n'a pas prévu d'informer les agents sur les montants qui seront reportés sur les fiches de paye mais il y aura bien une ligne spécifique lors des versements. Les sommes seront donc soumises à imposition. La règle est applicable au 1er juillet.

Puisqu'il est question de frais, FO profite de l'occasion pour interroger à nouveau la direction qui n'a pas répondu à notre mail du 18 mai faisant suite à l'annonce d'une campagne de contrôle sur les justificatifs et notamment ceux des frais de repas. FO demande que l'instruction se mette en conformité avec le décret 2006-781 du 03 juillet 2006 qui n'impose plus la conservation des justificatifs des frais de repas depuis juillet 2024 ([article 11-1](#)).

La DF confirme qu'il n'existe pas d'arrêté ministériel qui impose à l'OFB de garder les justificatifs mais indique qu'il revient au service de valider l'effectivité de la dépense. La direction refuse donc de revenir sur la conservation des justificatifs de repas, considérant qu'il existe une ambiguïté dans la rédaction de ce décret mais confirme cependant que les pratiques sont différentes selon les établissements : certains n'imposent pas la conservation des justificatifs !

VOTE	SNE-FSU	FO	CGT	EFA-CGC	UNSA
	Contre	CONTRE	Pour	Pour	Abstention



La position de FO :

Comme lors du précédent CSA, FO émet des réserves concernant la mise en paye des compléments de remboursement des frais d'hébergement et la possibilité de faire des contrôles.

FO est contre la conservation des justificatifs alors que la loi ne le prévoit pas, d'autant que la charge de travail s'en ressentira pour la DF, sans véritable justification. En effet, les arguments avancés ne nous ont pas convaincus. Nous regrettons que le respect des règles ministérielles soit à géométrie variable à l'OFB. C'est d'autant plus regrettable lorsque cela simplifie les choses pour le plus grand nombre !

5. Instruction relative à la doctrine d'emploi des caméras individuelles (pour avis)

La DPPC nous présente la note de 10 pages sur la doctrine d'emploi des caméras piéton. Elle rappelle que le but est de renforcer la confiance et de faire baisser les atteintes et agressions comme ce fut le cas dans d'autres corps en uniforme. Les critiques de nos modes d'intervention imposent la transparence nécessaire pour montrer le professionnalisme des agents. Les décisions ministérielles ont été traduites dans la loi du 11 août 2025 visant à lever les contraintes du métier d'agriculteur. Le décret d'application a été soumis au conseil d'état et on attend sa parution.

La DPPC nous explique qu'il s'agit d'une expérimentation dans une quinzaine de services. La dotation sera collective pour le service, il n'y a pas de nécessité que tous les agents de l'équipe soient pourvus mais le nombre de caméras sera suffisant pour doter plusieurs équipes. L'activation se fera uniquement lorsqu'un incident se produit ou est susceptible de se produire. La mémoire tampon de 30 secondes est fixe. La perception en début de mission et la restitution en fin de mission (nécessitant le port des équipements de sécurité) sur des socles sécurisés dans les services se feront au moyen d'un badge RIFD nominatif. Les agents devront faire une information orale du début de l'enregistrement. Enfin la direction a prévu qu'une tierce personne peut demander à l'agent d'enregistrer mais la direction a décidé d'enlever l'obligation de le faire dans la note, suite au groupe de travail.

Les organisations syndicales s'interrogent sur cette possibilité de demander à l'agent d'enregistrer, qui ne semble pas exister pour les autres corps qui en sont dotés. La DG répond que c'est une demande de la CNIL de prévoir qui peut demander le déclenchement.

FO précise que cette possibilité est contradictoire avec la règle de l'incident mais propose qu'il soit marqué dans ce cas que cela peut être le supérieur hiérarchique ou l'agent le plus ancien dans le grade le plus élevé. Pour les OS, cette mention ne sert à rien mais peut être un sujet de crispation.

FO rappelle que le métier d'inspecteur de l'environnement n'est pas celui des forces de police ni des agents de la RATP qui contrôlent des personnes « à la chaîne » et qui sont plus soumis aux agressions. Le DPPC confirme que le nombre d'agressions (fiches TIP) par rapport aux nombres de contrôles est extrêmement faible.

FO rappelle aussi que les contraintes d'utilisation dans les services seront fortes avec notamment une sollicitation des agents plus proches du bureau pour assumer la charge de ces équipements. FO demande une certaine souplesse dans la perception avec la possibilité de conserver la caméra à domicile entre 2 journées de travail consécutives dédiés à des missions de police pour éviter les déplacements. La DPPC indique qu'un câble de rechargement est prévu, notamment pour les BMI, mais qu'il y a déjà eu des vols d'équipement NEO dans l'établissement et que cette souplesse doit rester exceptionnelle. La direction précise qu'il est nécessaire de poser la caméra sur son socle pour transférer les images captées et qu'il est préférable de le faire le jour même pour sécuriser les enregistrements.

FO interroge sur les 3 modes de fixation retenus qui seront à disposition des agents dans les services pour comparer, et note que la doctrine d'emploi ne prévoit pas d'échéance sur le retour d'expérience. Enfin FO interroge sur le coût du dispositif : c'est 250 000 € pour l'expérimentation et 1,5 million d'€ pour le déploiement définitif prévu pour 2027-2028.

VOTE	SNE-FSU	FO	CGT	EFA-CGC	UNSA
	Contre	CONTRE	Contre	Pour	Pour



La position de FO :

Pour FO, le déploiement ne devrait pas être systématique compte tenu du peu d'incidents déjà survenus et donc des besoins au vu de la diversité de nos missions. Sans doute le dispositif est-il plus pertinent dans certains services, par exemple plus urbains. La demande reste plus politique que sécuritaire. En période de restriction, le coût est conséquent et les contraintes sont très fortes pour les agents. La perception d'un éventuel gain sera sans doute plus difficile pour les personnels que pour l'établissement qui pourra peut-être se prévaloir du professionnalisme de ses IE sur le long terme...

6. Présentation de la plateforme de signalement des usagers auprès de l'inspection générale (pour information)

Le principe est une identification obligatoire sur « démarche.numérique.gouv.fr ». Nous avons eu l'occasion de tester et le formulaire est assez facile à remplir. Après l'identité et les coordonnées, la personne est invitée à décrire la personne concernée et les faits rapportés, si elle dispose de témoins ou si elle a porté plainte. Elle est informée du traitement selon une succession d'accusés (réception, passage en instruction, prise en considération, refus ou classement).

Quelques modifications demandées lors du groupe de travail ont été acceptées. La plateforme précise désormais que toute dénonciation mensongère sera systématiquement signalée à l'autorité judiciaire aux fins de poursuites et pourra, le cas échéant, faire l'objet d'une plainte du ministère de l'Intérieur ([article 226-10 du code pénal](#)). L'article est également repris plus bas.

Les OS s'étaient notamment interrogés sur le fait que rien ne prévoyait l'information de l'agent visé par le signalement dans la première version. L'inspection générale l'a rajoutée dans le logigramme. FO demande toutefois à l'IG de rajouter une flèche pour information de l'agent lorsque la déclaration est jugée mensongère ou avec forte suspicion de diffamation. En effet, il doit pouvoir engager des poursuites en son nom propre.

L'objectif de mise en ligne est fixé au 30 juin 2026.



La position de FO :

Quel déploiement d'énergie et d'argent pour montrer à tout le monde, mais plus particulièrement aux agriculteurs, qu'on a quand même pas grand chose à reprocher aux agents de l'OFB !

7. Ajustement de l'organisation de l'OFB (pour avis)

Un document de 16 pages semble avoir pour objet de rappeler les modifications organisationnelles déjà opérées au sein de l'OFB et de renommer la Direction Générale Délégée Mobilisation de la Société (DGD MS) en Direction Générale Délégée à l'Accompagnement des Politiques Publiques et des Acteurs (DGD APPA).

FO s'étonne du déploiement d'une telle énergie, en période où la charge de travail est un problème pour tous et ne perçoit pas vraiment le but alors que les conséquences sur la charge de travail de différents services sera importante : FO rappelle en effet que rien n'est automatique à l'OFB. Dès qu'une virgule bouge dans une phrase, les modifications se font par les agents à la main pour chaque logiciel et pour chaque document. Il faudra refaire les délégations de signatures, les certificats de signature, modifier le logiciel sirepa (SI financier), modifier les organigrammes, modifier GEACO, modifier FDD, modifier tous les guides, toutes les procédures, toutes les fiches pratiques internes à cette direction. FO note enfin que cela ne va pas dans le sens de la simplification plébiscitée depuis des années par les personnels des fonctions support.

FO demande si cette décision a fait l'objet de concertation avec les personnels concernés.

En réponse, la nouvelle directrice déléguée nous indique que la décision a été prise en COMOB en concertation avec les directeurs et les chefs de service, que la charge de travail supplémentaire n'a pas été estimée mais que la sienne va baisser car elle n'aura plus à justifier que l'action de la direction, avec le terme "mobilisation" n'est pas militante.

Le DG confirme que le mot "mobilisation" fait du tort à l'établissement et la modification du nom de cette direction va donc protéger la DGD, les missions et les agents. La DGD confirme qu'il n'y a pas de dilution des missions ni des tâches des agents de la direction et que cela servira bien à renforcer les missions. La DAPEM et la DASB sont favorables.

VOTE	SNE-FSU	FO	CGT	EFA-CGC	UNSA
	Abstention	ABSTENTION	Contre	Pour	Pour



La position de FO :

L'OFB doit désormais stabiliser son organisation, les agents ont subi 2 fusions, des réorganisations, des ajustements organisationnels. Ils ont tous besoin de stabilité pour retrouver du sens à leur mission, pour avancer et ne plus travailler dans l'urgence, faute d'avoir su anticiper !

8. Charte de recrutement des cadres dirigeants (pour avis)

La modification vise à intégrer un paragraphe sur la déontologie et la prévention des conflits d'intérêt.

Pour FO, cette modification semble répondre à la polémique sur la nomination d'Anne LE STRAT.

FO n'a rien à dire sur cette charte si ce n'est que les agents ont bien d'autres priorités et profite du sujet pour demander au DG s'il va finir par accepter un jour d'ouvrir, avec nous, le chantier de la charte ou politique de recrutement des inspecteurs de l'environnement que nous demandons depuis des années.

Il y consent, comme il a consenti à refaire des bilatérales.

VOTE	SNE-FSU	FO	CGT	EFA-CGC	UNSA
	abstention	ABSTENTION	abstention	pour	pour



La position de FO :

Il serait temps de mettre en place une vraie gestion des emplois et des compétences.

9. Effectif 2026

Un document de 2 pages, très succinct, nous est présenté. Il évoque les plafonds en ETP et ETPT de l'établissement au 31/12/2026 et une répartition des 41 postes à supprimer par direction :

- 2 au niveau des structures directement rattachées au DG
- 27 à la DGATOM
- 2 à la DGDMS
- 7 à la DGDPC
- 3 à la DGDR

Pour les représentants syndicaux c'est insuffisant en transparence. FO rappelle que nous avons montré, lors du dernier CSA de février que des postes étaient déjà fléchés et demande à nouveau des tableaux plus précis sur les effectifs cibles et/ou les effectifs théoriques dans les services. Nous rappelons aussi que la mise en place d'une GPEEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) permettrait de mieux anticiper.

Le DG répond aux OS que le tableau des effectifs n'est plus bon au jour J + 1 car ça bouge tous les jours. On nous indique qu'il va y avoir des dialogues de gestion par direction mais que ça ne se fait pas en un claquement de doigts Le DG rappelle que, quelque soit l'endroit où on fait baisser les effectifs c'est dur dans tous les cas. Il ne veut pas faire peser les suppressions au fur et à mesure des départs sur les emplois non permanents.



La position de FO :

La direction n'assume pas ces décisions et refuse, comme à son habitude, de faire preuve de transparence dans les choix déjà opérés.

10. Bilan des élections test d'avril et modalités de gestion des effectifs de fin d'année pour les listes électorales (pour information)

Le taux de participation était de 42 % pour l'OFB alors qu'il a atteint 43 % pour le périmètre ministériel. L'OFB constitue 15 % du corps électoral sur le pôle ministériel.

Quelques difficultés sont notées pour les BVE (bureaux de vote électronique) mais un RETEX a été fait = demande de simplifier la procédure - pas possible de simplifier les mots de passe pour la sécurité (16 caractères) - quelques erreurs sur les boîtes mail électroniques (labo hydro avec une adresse developpement-durable.gouv.fr) - les assistants volontaires au vote électronique doivent bénéficier d'une mallette pédagogique - faux calcul de la répartition des sièges - PV pas très clairs dans le RETEX - toutes les remarques ont bien été prises en compte et retour vers le prestataire - prochain envoi dans une semaine puis 11 septembre - les IAE vont voter dans les 2 ministères.

Une note d'organisation avec annexes, pour les élections de décembre, a été annoncée pour juin 2026



La position de FO :

FO souhaite que les agents soient informés en amont et puissent vérifier que chacun a un compte ENSAP. Les agents référents doivent être désignés pour accompagner les agents en difficultés de connexion.

11. Point d'avancement concernant le décret relatif aux conditions de santé particulières pour l'exercice des fonctions relevant du corps des techniciens de l'environnement (pour information)

Pas de document communiqué mais pour rappel le point avait fait l'objet d'un groupe de travail le 16 janvier 2025 et avait été présenté en CSA du 4 février 2025.

Le projet est passé en conseil d'Etat le 19 mai. Cela s'est bien passé selon la direction et cela devrait revenir vers nous avec une annexe concernant les milieux marins et montagnards. Un travail va être engagé sur un kit pédagogique puis un GT avant de voir comment on met en pratique. Le décret est désormais dans le circuit de signature.

12. Suivi des avis (pour information)

Subrogation : paramétrage ministériel doit être fait, L'OFB se calera sur le calendrier du ministère !

Astreintes : demande de fixer la date du GT - La DGA indique pouvoir fixer une date début juillet pour présenter le bilan et entamer les discussions sur le travail des week-ends et des jours fériés

restauration : pas le temps ! pas de date à proposer

PRS : 1 ou 2 décisions (qui comprennent plusieurs sites) restent à prendre. Les agents seront bientôt informés

GT charge de travail : 10 juillet

Egalité : en attente de l'arrivée de la nouvelle DRH adjointe (en poste depuis le 1er juin)

Chronotime : quelques difficultés perçues dans les services pilotes

A RETENIR DE CE COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION

- On veut bien faire confiance à la direction financière pour de réelles avancées sur l'habillement mais il faut que les agents et OS soient bien intégrés aux processus de décision.
- Une instruction sur les frais de déplacement modifiée, à la demande de l'URSSAF pour déclarer des avantages en nature mais la direction reste arc-boutée lorsqu'il s'agit de simplifier les démarches inscrites dans la loi...
- Le sauvetage des agriculteurs (ou de l'OFB) a commencé avec la mise en place de la caméra piéton, de l'inspection générale et de la plateforme de signalement...
- Un changement de nom de la DGDMS révolutionnaire ! Faute de pouvoir sauver l'OFB, ça devrait au moins sauver sa directrice...
- Les fonctions supports sont exsangues depuis des années, comme toutes les directions de l'OFB. Malgré la perte annoncée des effectifs, les décisions de ce CSA vont augmenter la charge de travail, et complexifier les processus existants.

Ce CSA démontre que nous avons franchi un cap : les évolutions concernent finalement bien plus nos détracteurs que nos propres agents. Les mesures "agricoles" prennent le pas sur la charge de travail des agents et sur la simplification qui permettrait de la réduire...

Vos représentants FO au CSA

- **Titulaires FO :**
 - Benoît PRADAL (SNAPE-FO),
 - Fabrice MORIZUR (SNP2E-FO)
- **Suppléants FO :**
 - Paul-Émilien TOUCRY (SNAPE-FO)
 - Sophie LE NAER-PANAU (SNP2E-FO)

CONTACT

Pour les ATE / TE : snape-fo@ofb.gouv.fr

Pour les ITPE : snitpect-fo@ofb.gouv.fr

Pour les IAE : sniae-fo@ofb.gouv.fr

Pour les autres personnels : fo@ofb.gouv.fr